

07.04.2026

Tocqueville Dividende

Part C code ISIN - FR0010546929

Part D code ISIN - FR0010546937

Part I code ISIN - FR0010600205

Part I-D code ISIN - FR0010985135

Part S code ISIN - FR0013245339

Part S-D code ISIN - FR0013299732

English Below

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de Tocqueville Dividende, fonds de droit français géré par La Financière de l'Echiquier, et nous vous remercions de votre confiance.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

Nous vous informons par la présente que la Financière de l'Echiquier a décidé de transférer la fonction dépositaire de votre FCP actuellement assurée par CACEIS Bank (*siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge*) à BNP PARIBAS (*siège social : 16 Boulevard des Italiens 75009 Paris*). Cette opération intervient dans une logique de regroupement des OPC gérés par La Financière de l'Echiquier chez un seul et même dépositaire.

Par ailleurs, l'heure de centralisation des ordres de rachats et souscriptions (cut-off) évolue pour être effective à **12H00**. (*Auparavant, la centralisation avait lieu à 14H30*)

Parallèlement à ce changement de dépositaire, la délégation de la gestion comptable (*fonction valorisateur*) de votre fonds, actuellement assurée par CACEIS BANK sera transférée à Société Générale (*10 passage de l'Arche, 92034 Paris La Défense*).

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

A compter du 15/05/2026, date d'arrêté de ce transfert, BNP Paribas sera en charge de l'ensemble des fonctions de dépositaire et centralisateur tel que détaillées dans le prospectus de votre fonds.

Attention, pour le bon déroulement de ces opérations, vous ne pourrez ni souscrire de nouvelles parts ni demander le rachat de vos parts du 07/05/2026 après l'heure de centralisation au 15/05/2026. Le Fonds ayant une valorisation quotidienne, la dernière valeur liquidative sur laquelle pourront s'exécuter des souscriptions ou des rachats avant l'opération de transfert, sera celle du 07/05/2026.

Ce changement de dépositaire a fait l'objet d'un agrément de l'AMF le 17/03/2026.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts jusqu'au 07/05/2026 avant l'heure de centralisation.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- **Modification du profil de rendement /Risque : Non**
- **Augmentation du profil de risque : Non**
- **Augmentation potentielle des frais : Non**

D'autres changements interviendront ils simultanément à ce changement de dépositaire ?

Par ailleurs, nous portons à votre connaissance les modifications suivantes à la documentation réglementaire sans que celles-ci n'aient nécessiter un agrément AMF.

➤ **Introduction d'un mécanisme de swing pricing**

Dans le cadre des évolutions réglementaires relatives à l'introduction des outils de gestion de la liquidité et afin de renforcer la protection des porteurs de parts de ce fonds géré par la Financière de l'Echiquier, la société de gestion a pris la décision de mettre en place un mécanisme de swing pricing venant s'ajouter à celui de plafonnement des rachats, d'ores et déjà en place au sein du fonds.

Le mécanisme de Swing Pricing a pour but de protéger le fonds et ses porteurs des impacts de fortes entrées ou sorties de capitaux. Ainsi, les coûts totaux de réaménagement induits par les flux nets de souscriptions et rachats sont affectés à la valeur liquidative du fonds qui servira au règlement desdits flux.

Ce mécanisme est destiné à être utilisé en situation normale de marché et permet de veiller au traitement équitable des porteurs. Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que la volatilité de la valeur liquidative du fonds peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme de swing pricing.

➤ **Informations sur les frais de gestion financière**

Un paragraphe sur les frais de gestion financière relative aux conflits d'intérêts a été introduit dans le prospectus de votre fonds. En effet, une partie de ces frais peut être rétrocédée aux commercialisateurs avec lesquels la société de gestion a conclu des accords de commercialisation/référencement directs ou indirects (distributeurs et sous distributeurs dans le cas de chaînes de distribution). Vous trouverez plus d'informations sur ce mécanisme dans le prospectus du fonds.

Cet ajout ne constitue en aucun cas, une modification de la structure tarifaire de votre fonds.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance des documents d'informations clés (DIC PRIIPS) des parts de votre Fonds ainsi que du prospectus et des rapports périodiques, disponibles sur le site internet (www.lfde.com).

Nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller pour toute demande d'information concernant vos placements financiers ou toute question complémentaire sur cette opération.

Nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer nos sincères salutations.

La Direction Générale de la Financière de l'Echiquier

Dear Sir or Madam,

You are a unit holder in Tocqueville Dividende, a fund governed by French law and managed by La Financière de l'Echiquier, and we thank you for your trust.

What changes will be made to your fund?

We hereby inform you that La Financière de l'Echiquier has decided to transfer the custodian function for your unit trust, currently provided by CACEIS Bank (*registered office: 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge*), to BNP PARIBAS (*registered office: 16 Boulevard des Italiens 75009 Paris*). This move is part of a process to consolidate the investment funds managed by La Financière de l'Echiquier under a single custodian.

Furthermore, the cut-off time for the centralisation of redemption and subscription orders will change to **12:00**. (*Previously, centralisation took place at 14:30*)

In parallel with this change of custodian, the delegation of the accounting management (*valuation function*) of your fund, currently provided by CACEIS BANK, will be transferred to Société Générale (*10 passage de l'Arche, 92034 Paris La Défense*).

When will this change take place?

From 15 May 2026, the effective date of this transfer, BNP Paribas will be responsible for all custodian and centralising functions as detailed in your fund's prospectus.

Please note: to ensure these operations run smoothly, you will not be able to subscribe for new units or request the redemption of your units from 7 May 2026 after the centralisation deadline on 15 May 2026. As the Fund is valued daily, the last net asset value on which subscriptions or redemptions may be executed prior to the transfer will be that of 7 May 2026.

This change of custodian was approved by the AMF on 17 March 2026.

If you do not agree with these changes, you may redeem your units free of charge until 7 May 2026, prior to the cut-off time.

What impact will this change or these changes have on the risk/return profile of your investment?

- Change to the risk/return profile: No
- Increase in risk profile: No
- Potential increase in fees: No

Will any other changes take place at the same time as this change of custodian?

Furthermore, we would like to inform you of the following amendments to the regulatory documentation, which do not require AMF approval.

➤ **Introduction of a swing pricing mechanism**

In light of regulatory developments relating to the introduction of liquidity management tools and in order to strengthen the protection of unit holders in this fund managed by Financière de l'Echiquier, the management company has decided to implement a swing pricing mechanism in addition to the redemption cap already in place within the fund.

The purpose of the swing pricing mechanism is to protect the fund and its unitholders from the impact of large inflows or outflows of capital. Thus, the total rebalancing costs resulting from net subscription and redemption flows are allocated to the fund's net asset value, which will be used to settle these flows.

This mechanism is intended for use in normal market conditions and ensures the fair treatment of unit holders. We would like to draw your attention to the fact that the volatility of the fund's net asset value may not solely reflect that of the securities held in the portfolio due to the application of the swing pricing mechanism.

➤ **Information on financial management fees**

A section on financial management fees relating to conflicts of interest has been included in your fund's prospectus. This is because a portion of these fees may be passed on to distributors with whom the management company has entered into direct or indirect marketing/listing agreements (distributors and sub-distributors in the case of distribution networks). You will find further information on this mechanism in the fund's prospectus.

This addition does not in any way constitute a change to your fund's fee structure

Key points for investors to bear in mind

We would like to remind you of the necessity and importance of reading the key information documents (PRIIPS KID) for your Fund's units, as well as the prospectus and periodic reports, available on the website (www.lfde.com).

We invite you to contact your adviser for any enquiries regarding your financial investments or any further questions about this transaction.

Yours faithfully,

The Executive Management of Financière de l'Echiquier